

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 12 CONTRE : / ABSTENTION : 1	L'an deux mille vingt le 12 mars à vingt heures trente Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 05 mars 2020 <u>Secrétaire de séance</u> : Martin PHILIPPS
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, André SEIFERT <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Valérie JIGUET-MICHAUD, Nadine CUSIN <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER	

Délibération n°D20-05

OBJET : Indemnités allouées au comptable du trésor

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêté ministériel du 16 décembre 1983, publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 a fixé les modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Cette indemnité est calculée par application du barème ci-après, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années ci-dessous et en y intégrant l'indemnité de budget :

Montant des dépenses exercice 2016	1 121 808,64 €
Montant des dépenses exercice 2017	1 062 985,65 €
Montant des dépenses exercice 2018	1 004 252,64 €
Total	3 189 046,93 €

➤ Moyenne annuelle : 1 063 015,00 €

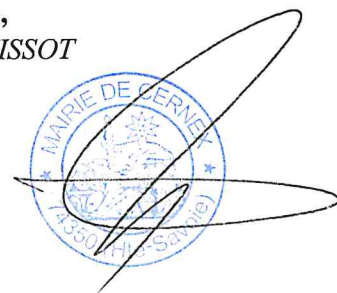
3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87 €
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73 €
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73 €
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98 €
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04 €
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22 €
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17 €
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros	45,32 €
Total (taux de 100 %)	434,07 €
Total (taux de l'indemnité à 100 % / gestion de 360 jours)	434,07 €
Indemnité de budget	0 €
Total	434,07 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer, pour l'exercice 2019, les indemnités de conseil et de confection de budget telles que définies ci-dessus pour la somme globale nette de 434.07 €.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 13 mars 2020
Transmise en Sous-Préfecture 13 mars 2020
Affichée le 13 mars 2020